

Règlement Opération bons d'achat Villedieu Intercom

Organisateur de l'opération

Villedieu Intercom, 11 rue Pierre Paris 50800 Villedieu-les-poêles

Pour toutes réclamations liées à l'achat des bons d'achat prendre contact avec Villedieu Intercom : accueil@villedieuintercom.fr / 02 33 90 17 90

Utilisation des bons d'achat

Les bons d'achat peuvent être retirés sur plusieurs points de vente situés sur le territoire de Villedieu intercom dont la liste figure sur le support fourni avec les bons d'achat et sur le site de Villedieu Intercom.

Les bons d'achat sont vendus à 50% de leur valeur faciale.

Une contremarque d'une valeur de 20€ sera distribuée avec les chèques cadeaux. Elle ne pourra être dépensée **que chez les artisans d'art** dont la liste est publiée sur le site de Villedieu Intercom. Le budget de l'opération étant limitée **seules les 100 premières contremarques pourront être acceptées** par les artisans d'art.

Les bons d'achat et la contremarque sont réservés aux habitants du territoire de Villedieu Intercom et **ne peuvent être vendus qu'une seule fois par foyer pour un montant minimum de 10€ (soit 20€ de valeur faciale de bons d'achat) et un montant maximal de 20€ (soit 40€ de valeur faciale de bons d'achat).**

Seul un paiement en numéraire ou par chèque pourra être accepté.

Les bons d'achat ne peuvent être dépensés que chez les commerçants du territoire de Villedieu Intercom participant à l'opération dont la liste exhaustive figure sur le support fourni sur le site internet.

Leur utilisation est réalisée sous l'entière responsabilité de l'acquéreur de ces chèques et aucune réclamation concernant l'achat effectué (non-conformité, défaut, absence de remboursement...) ne pourra être présentée à Villedieu Intercom et devra être gérée par le commerçant chez qui l'achat a été effectué.

Aucune monnaie ne pourra être rendue sur ces bons d'achat. Aucun remboursement ne pourra être exigé de ces bons d'achat.

Villedieu Intercom ne pourra être tenu de rembourser des bons d'achat en cas de fermeture de certains commerces.

La durée de l'opération est liée au nombre de bons d'achat disponibles, l'opération prendra fin lorsqu'il n'y aura plus de chèques disponibles sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre Villedieu Intercom.

Non-respect de ce règlement

Villedieu Intercom se réserve le droit d'engager toute poursuite pénale ou civile contre toute personne qui aurait enfreint le présent règlement.